# 

* Date : 05-03-2012
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2012707941
* Author :

Par jugement prononcé le 16 février 2012, par le tribunal de commerce de Namur, ont été déclarées closes, par liquidation, les opérations de la faillite de M. Jean-Claude Verlooy, né le 4 juillet 1955, ayant été domicilié à 5310 Saint-Germain, route de Perwez 43, bte 2, ayant eu comme activité à cette même adresse, sous la dénomination : « J.C. Electro-Chauffe », l'installation électronique de bâtiment, la fabrication de cadres métalliques ou d'ossatures pour la construction, inscrit à la B.C.E. sous le n° 0693.366.886.
Cette faillite a été prononcée par jugement du tribunal de commerce de Namur, en date du 25 novembre 2010.
Ledit jugement donne décharge à Me P.-E. Ghislain, avocat au barreau de Namur de son mandat de curateur et dit n'y avoir lieu de prononcer l'excusabilité.
Pour extrait conforme : le greffier en chef f.f., (signé) A.-P. Dehant.